

# Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 02 octobre 2020

Conformément à l'article 7 des statuts, et aux décisions prises par le Conseil d'Administration réuni le 18 septembre 2020, je vous invite à participer à **l'Assemblée Générale Annuelle du Club de Bridge de Landivisiau** qui se tiendra salle LYAUTEY **le vendredi 02 octobre 2020** à partir de **18h15**. Tout membre du Club, à jour de sa cotisation pour la période 2019-2020, peut y participer ainsi qu'aux opérations de vote.

Le déroulement de l'Assemblée Générale fait l'objet d'un document séparé transmis avec la convocation.

## **Le dossier de convocation sera constitué des documents suivants :**

- Note d'information à l'attention des membres du Club de Bridge de Landivisiau,
- Liste des Membres du Club au 31 juillet 2020,
- Réponses aux annexes qui constituent l'ordre du jour,
- Document permettant aux membres ne disposant pas de messagerie de participer à un vote par courrier.

## **Les postes non pourvus du Conseil d'Administration ne feront pas l'objet d'appel à candidature :**

- **Pierre GUENVER** n'est pas candidat à un renouvellement.

## **L'Assemblée Générale ne sera pas précédée de l'émargement de la liste des présents :**

- les pouvoirs ne seront pas utilisés,
- les votes des membres présents auront lieu à main levée et seront comptabilisés avec ceux reçus sur le site du Club ou par courrier,

## **Ordre du jour :**

### **Points assujettis à un vote :**

- Rapport moral et bilan de situation par le Président,
- Rapport financier par le Trésorier,
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration (**Josée DONVAL, Jean-Yves LE GOT, Josée LE VERGE**),

### **Points non assujettis à un vote :**

- Prévisions pour la période 2020-2021, par le Président,
- Choix des simultanés pour la période 2020-2021, par le Président,
- Organisation des cours de bridge pour la période 2020-2021, par les formateurs,
- Point sur la procédure d'inscription par mail, par le Secrétaire ?
- Réponses aux questions diverses.

## **Les questions écrites soumises par les membres du Club doivent être transmises au Président :**

- au plus tard le vendredi 25 septembre 2020.

**Il n'y aura pas de remise de la Médaille des Clubs**, annulée par le Comité de Bretagne.

**Il n'y aura pas de pot de l'amitié à l'issue.**

## **Le dossier sera accessible sur le site du Club à partir du 25 septembre 2020 :**

- transmis par courrier aux membres ne disposant pas de messagerie,
- communiqué par mail à ceux qui en feront la demande.

## **Demandes d'informations complémentaires, suggestions ou transmission de documents:**

- Courriers ou mails à adresser du Secrétaire du Club à l'adresse suivante :

**François TANGUY**  
**3, Rue Santos DUMONT**  
**29400 LANDIVISIAU**  
**06 23 05 40 51**  
[francoisrenee.tanguy@sfr.fr](mailto:francoisrenee.tanguy@sfr.fr)